

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Promoteur d'une action sociale de proximité, le CCAS est un établissement public qui a pour objectif d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les autres institutions. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'information et de conseils.



Les aides sociales légales

- gestion et instruction des dossiers d'**aides sociales** légales à destination des personnes âgées et handicapées dans le cadre d'un **maintien au domicile** ou d'une **entrée en établissement**.
- Instruction des demandes **ASPA** (allocation de solidarité aux personnes âgées).
- Instruction des demandes de **RSA** pour personnes isolées. (Les familles devant contacter le Service social Départemental : Maison des services au public : 01 34 33 50 40).

Pour l'emploi, le CCAS travaille en collaboration avec le Point Information Emploi (PIE).

Les aides sociales facultatives

À Éragny, dans le cadre d'un accompagnement socio-professionnel, des **aides financières** peuvent être accordées pour permettre à chacun de vivre décemment dans des périodes de vie difficiles après étude de la situation du demandeur.

Pour les personnes sans domicile stable, et justifiant d'un lien avec la Ville, le CCAS met en oeuvre un **dispositif de domiciliation** permettant avant tout la possibilité de **recevoir du courrier** et ainsi d'effectuer les démarches à l'ouverture et au maintien des droits et prestations fondamentaux tels que les **minima sociaux, la couverture maladie, l'inscription sur les listes électorales ou le logement social**.

Maison des services au public
6 rue des Belles Hâtes
95610
Éragny-sur-Oise
Documents
[Dossier spécial "Les aides sociales"](#)
Contact

CCAS - Maison des services au public
6 rue des Belles Hâtes
95610 Éragny-sur-Oise
Tél. 01 34 33 50 40 ou 01 34 33 50 33

Accueil du public du lundi au vendredi de 9 heures à 12h30 et sur rendez-vous l'après-midi de 13h30 à

17h15.